

Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

***Station de transit, tri, regroupement et de traitement
de déchets***

Zone Pariacabo - Kourou

Partie I : Résumés Non Techniques

Novembre 2018 amendée en avril 2019 et septembre 2019

94825, Indice A



IPES

Lieu-dit Pariacabo

97 310 Kourou

Antea Group

Agence Antilles - Guyane

30 Avenue des Hortensias – Domaine de Soula

97 355 Macouria

Tél. : 05 94 20 01 28

Titre du rapport :	Dossier de demande d'autorisation environnementale
N° de Projet :	GUYP170035
Statut :	Version définitive
Date :	Novembre 2018 amendé en avril 2019 et novembre 2019

Nom du Client :	IPES
Nom du Contact Client :	Muriel BARADAT
Coordonnées :	05 56 18 51 82

Auteurs :	GUYOMARD Mathieu	– Ingénieur de projet, Antea Group
	BARBÉ Gwennaëlle	– Ingénieur d'études, Antea Group
	DE LA REBERDIERE Freddy	– Technicien, Antea Group
	PIERRU Nicolas	Chef de projets, Antea Group
	GUY Charlotte	Ingénieur de projet, Antea Group

Responsable de projet Antea Group :	Renaud VIOT
Coordonnées :	05 94 20 01 28

SOMMAIRE GENERAL

Le sommaire général de ce dossier est le suivant :

PARTIE I	:	RESUMES NON TECHNIQUES
PARTIE II	:	LETTRE DE DEMANDE PRÉSENTATION DOSSIER GRAPHIQUE
PARTIE III	:	ETUDE D'IMPACT
PARTIE IV	:	ETUDE DE DANGERS

Ces différentes parties sont interdépendantes les unes des autres et ne peuvent être étudiées séparément.

Un sommaire détaillé est présenté au début de chacune des parties.

Un glossaire explicitant la signification des principales abréviations est fourni dans chaque partie.

Les annexes de chaque chapitre sont présentées dans le sommaire détaillé et fournies à la fin de chaque chapitre.

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

PARTIE I : RESUMES NON TECHNIQUES

CONTENU DU DOSSIER

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale répond dans son fond et dans sa forme aux articles R.181-13 à R.181-15 de la partie réglementaire du Code de l'environnement – Livre V. Il comprend les parties suivantes :

↳ **PARTIE I – Résumés non techniques du dossier** qui permet pour le lecteur non spécialiste d'avoir une vision globale du dossier.

↳ **PARTIE II – Présentation du dossier**, précisant l'identité du demandeur, la présentation des activités du site et du groupe, les capacités techniques et financières du site, son classement selon la nomenclature ICPE, la description des installations projetées, ainsi que la présentation et la justification du choix du projet. Cette partie comprend également le dossier graphique incluant :

- Une carte au 1/25 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement du site,
- Un plan à l'échelle de 1/ 1 000 des abords du site jusqu'à une distance égale au dixième du rayon d'affichage. Sur ce plan sont indiqués tous bâtiments avec leur affectation, les voies de chemin de fer, les voies publiques, les points d'eau, canaux et cours d'eau.
- Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/ 500 indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé des égouts existants.

↳ **PARTIE III - Étude d'impact**, comprenant :

- L'analyse de l'état initial du site et de son environnement,
- L'analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents des installations projetées sur l'environnement et y compris pendant la phase de travaux,
- Les mesures envisagées par le demandeur pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes,
- L'étude des risques sanitaires,
- L'analyse de la conformité du projet aux Meilleures Techniques Disponibles relatives au traitement des déchets,
- La vulnérabilité du projet au changement climatique,
- Les conditions de remise en état du site après exploitation,

↳ **PARTIE IV - Étude de dangers** qui, d'une part, expose les dangers que peut présenter l'installation en cas d'accident, en présentant une description des accidents susceptibles d'intervenir (que leur cause soit d'origine interne ou externe) et en décrivant la nature et l'extension des conséquences que peut avoir un accident éventuel, et d'autre part, justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets d'un accident, déterminées sous la responsabilité du demandeur.

Sommaire

	Pages
1 Avertissement au lecteur	8
2 Note de présentation non technique du projet.....	9
2.1 Contexte	9
2.2 Description du site.....	10
2.2.1 Principe de fonctionnement général	10
2.2.2 Effectif et horaires de fonctionnement.....	12
2.2.3 Classement ICPE	12
3 Résumé non technique de l'étude d'impact (Partie III).....	20
3.1 Objet de l'étude d'impact	20
3.2 Synthèse de l'état initial de l'environnement et évolution probable	20
3.3 Analyse des impacts sur l'environnement, proposition de mesures environnementales, coûts associés.....	23
3.3.1 Analyse des impacts et mesures environnementales.....	23
3.3.2 Coût des mesures en faveur de l'environnement.....	28
3.4 Analyse des effets cumulés	28
3.5 Évaluation des incidences Natura 2000	30
4 Résumé non technique de l'étude de dangers (Partie IV)	31
4.1 Identification des potentiels de dangers.....	31
4.1.1 Objectif.....	31
4.1.2 Méthodologie.....	31
4.1.3 Synthèse des potentiels de dangers.....	32
4.2 Identification des phénomènes dangereux potentiels	32
4.3 Détermination des zones d'effets des phénomènes dangereux	33
4.4 Classement des phénomènes dangereux retenus dans la matrice de criticité.....	35
4.5 Conclusion de l'étude de dangers	35

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement ICPE du projet	19
Tableau 2 : État initial de l'environnement Synthèse de l'état actuel de l'environnement et évolution probable.....	22
Tableau 3 : Synthèse des impacts et des mesures	27
Tableau 4 : Évaluation des coûts associés aux mesures de réduction.....	28
Tableau 5 : Évaluation des coûts associés à la bonne mise en œuvre des mesures de réduction	28
Tableau 6 : Liste des projets ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale depuis 2016	29
Tableau 7 : Phénomènes dangereux retenus	33
Tableau 8 : Zones d'effets pour les phénomènes dangereux retenus.....	34

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du secteur d'étude	10
Figure 2 : Localisation des unités fonctionnelles du site	11
Figure 3 : Localisation du projet d'ALBIOMA SOLAIRE KOUROU ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale	30

1 Avertissement au lecteur

Le projet présenté par la société IPES la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement comprenant, entre autres, une présentation du projet, une étude d'impact et une étude de dangers.

Afin de rendre le contenu de ces pièces plus accessibles, ce document présente une note de présentation non technique du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers.

CE DOCUMENT NE PRÉTEND PAS REMPLACER LES ÉTUDES COMPLÈTES, DESQUELLES IL EST INDISSOCIABLE, ET AUXQUELLES LE LECTEUR SERA PRIÉ DE SE REPORTER, S'IL SOUHAITE APPROFONDIR CERTAINS ASPECTS.

2 Note de présentation non technique du projet

2.1 Contexte

La vocation du groupe PENA est de mettre en place les outils performants de recyclage des déchets, sa filiale PÉNA ENVIRONNEMENT est dédiée à la collecte, au regroupement et au recyclage des déchets, fait partie de ces entités.

Le groupe possède plusieurs implantations, dont une en Guyane : la société IPES.

Basée à Kourou, créée en 2012 et spécialisée dans le traitement des déchets d'activités industrielles. L'entreprise IPES propose des solutions de collecte, traitement et recyclage de déchets dangereux et non dangereux pour les collectivités, administrations et entreprises.

Le projet concerne la construction et l'exploitation d'une station de tri, regroupement et de traitement de déchets dangereux et non dangereux sur une surface d'environ 1,6 ha, au niveau de la rue Marcel Dassault, dans la zone industrielle de Pariacabo.

La société IPES souhaite exploiter cette zone afin notamment de :

- Pallier au manque de solutions technologiques pour la gestion de ses déchets en Guyane ;
- Permettre un accès de proximité pour les déchets dangereux et non dangereux générés en petites quantités et apportés par les professionnels eux-mêmes notamment dans le secteur de Kourou après la fermeture du centre de stockage de déchets communal ;
- Permettre l'ouverture d'une déchetterie plus grande sur la commune de Kourou pour la prise en charge d'un nombre de professionnels de plus en plus importants.

La parcelle de la nouvelle installation est un ancien site de dépôt de carburant démantelé et dépollué en 2005 (voir figure ci-après, source Géoportail).



Figure 1 : Localisation du secteur d'étude

2.2 Description du site

2.2.1 Principe de fonctionnement général

La plateforme est répartie en plusieurs zones, avec notamment (voir figure suivante) :

- Des bureaux,
- Une zone de tri, transit et regroupement de métaux et pneus,
- Une zone de regroupement de déchets verts et bois,
- Une zone de regroupement de gravats,
- Une zone de regroupement d'explosifs,
- Une aire de distribution de carburant,
- Une zone de découpe du fer,
- Une zone de dépollution des VHU / BPHU,
- Une zone de tri, regroupement et dépollution des D3E,
- Une zone de stockage des déchets dangereux (amiante, huile, déchets dangereux divers),
- Une zone de regroupement et traitement des DASRI,
- Une zone de tri, transit et regroupement de papiers, cartons et plastiques,
- Une zone de tri, transit, regroupement et traitement de déchets non dangereux,
- Une déchetterie.

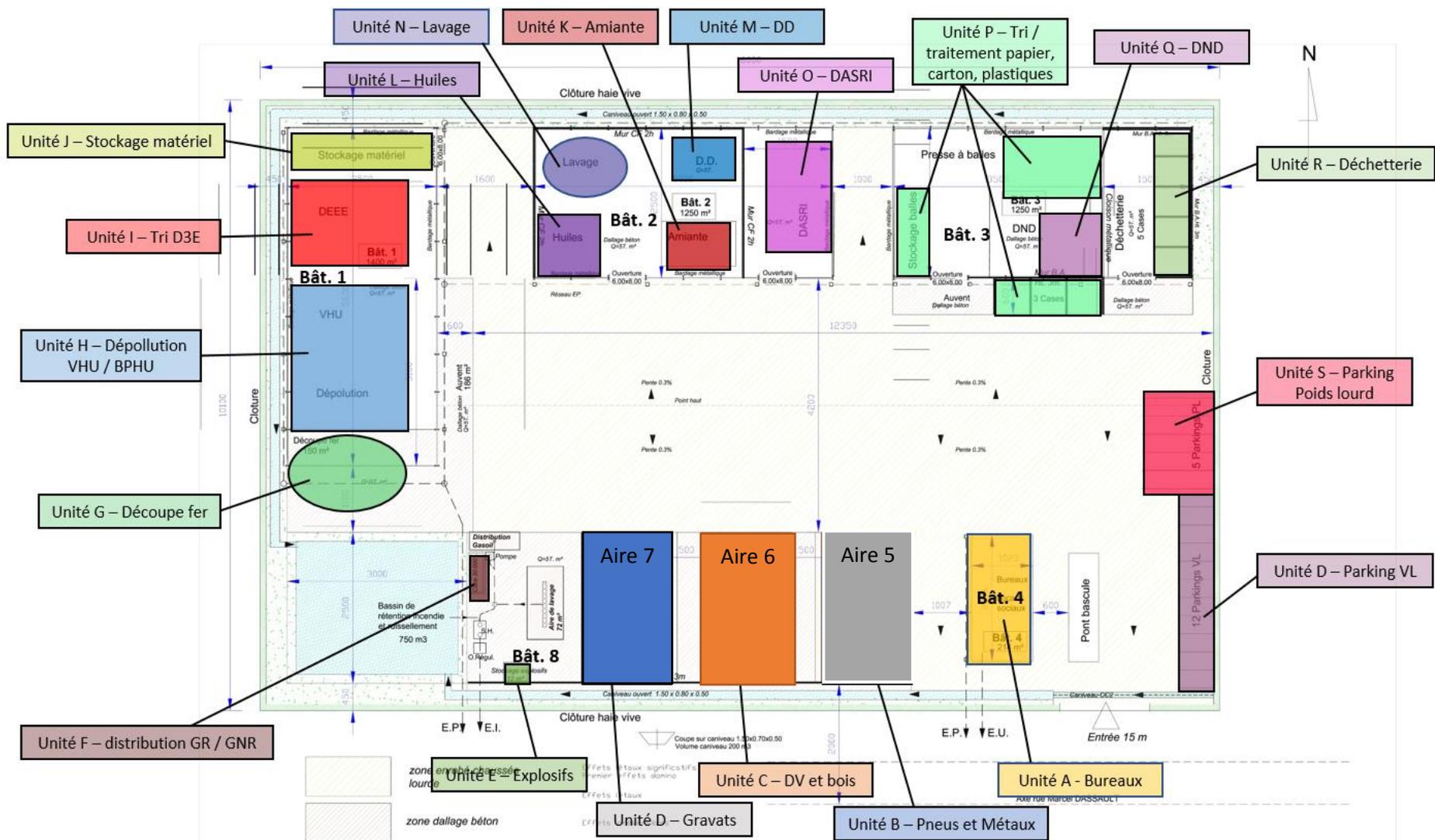


Figure 2 : Localisation des unités fonctionnelles du site

2.2.2 Effectif et horaires de fonctionnement

L'effectif sur site sera composé :

- 1 responsable technique,
- 1 responsable administratif,
- 1 formateur,
- 2 chauffeurs,
- 2 postes d'agent de production
- 1 à 3 postes d'opérateur de tri selon l'activité.

L'installation projetée fonctionnera environ 250 jours par an (du lundi au vendredi). L'installation ne fonctionnera pas les week-end et jours fériés.

Les jours et heures d'ouverture et d'activité sur site sont du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

2.2.3 Classement ICPE

Les activités envisagées sur le site sont visées par différentes rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment les activités de traitement des déchets (voir tableau suivant).

Certains seuils de classement correspondant à un classement en autorisation. Le rayon de l'enquête publique est de 3 km : il concerne uniquement la commune de Kourou.

N° de la nomenclature	Désignation et seuil de classement	Grandeur de l'activité sur le site	Régime ICPE
2710-1-a)	Installation de collecte de déchets dangereux : Quantité de déchets supérieure ou égale à 7 tonnes	- Déchets Dangereux de la déchetterie : 10 t - Amiante liée : 10 t - Amiante libre : 1 t Soit un total de 21 t	A 1 km
2718-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuse ou préparation dangereuses mentionnées à l'article R511.10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793 : Quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation supérieure ou égale à 1 t	- Déchets Dangereux : 100 t (dont 40 t d'huiles et 0,2 t de bouteilles de gaz vides) - Amiante liée : 30 t - Amiante libre : 4 t - Mercure : 1 t - DASRI : 10 t - Fluides frigorigènes : 2 t Soit un total de 147 t	A 2 km
2790-2	Installation de traitement de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795	- Démantèlement et prétraitement DEEE : 20 t/j - Vidange DEEE froids : 2 t/j - Banaliseur de DASRI : 2 t/j - Ultrafiltration des huiles de vidange : 4t/j Soit un total de 28 t/j	A 2 km
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782 et 2971 : Quantité de déchets traités supérieure ou égale à 10 t/j	- Broyage des DEEE : 20 t/j - Broyage des bois de classe A et B : 40 t/j Soit un total de 60 t/j	A 2 km
2792-1	Installations de transit de déchets contenant des PCB/PCT à une concentration supérieure à 50 ppm : Quantité de fluide contenant des PCB/PCT supérieure ou égale à 2 t	Quantité de fluide contenant du PCB à une concentration supérieure à 50 ppm : 2 t	A 2 km

N° de la nomenclature	Désignation et seuil de classement	Grandeur de l'activité sur le site	Régime ICPE
3510	<p>Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement biologique - traitement physico-chimique - mélange avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - récupération/régénération des solvants - recyclage/récupération de matières inorganiques autres que des métaux ou des composés métalliques - régénération d'acides ou de bases - valorisation des composés utilisés pour la réduction de la pollution - valorisation des constituants des catalyseurs - régénération et autres réutilisations des huiles - lagunage 	<ul style="list-style-type: none"> - Démantèlement et prétraitement DEEE : 20 t/j - Vidange DEEE froids : 2 t/j - Banaliseur de DASRI : 2 t/j - Ultrafiltration des huiles de vidange : 4t/j - Reconditionnement de déchets dangereux : 14 t/j - Reconditionnement d'amiante liée et libre : 12,1 t/j - Reconditionnement de mercure : 0,02 t/j <p>Soit un total de 54,12 t/j</p>	<p style="text-align: center;">A 3 km</p>

N° de la nomenclature	Désignation et seuil de classement	Grandeur de l'activité sur le site	Régime ICPE
3531	<p>Élimination des déchets non dangereux non inertes avec une capacité de plus de 50 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement biologique - traitement physico-chimique - pré-traitement des déchets destinés à l'incinération ou à la co-incinération - traitement du laitier et des cendres - traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants 	<p>Broyage des DEEE : 20 t/j Broyage des bois de classe A et B : 40 t/j Soit un total de 60 t/j</p>	<p>A 3 km</p>
3550	<p>Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets Dangereux (dont 40 t d'huiles et 0,2 t de bouteilles de gaz vides) : 110 t - Amiante liée et libre : 45 t - DASRI : 10 t - Mercure : 1 t - Fluides frigorigènes : 2 t - PCB : 2 t <p>Soit un total de 170 t</p>	<p>A 3 km</p>
4110-2-a)	<p>Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés :</p> <p>Substances et mélanges liquides</p> <p>Quantité totale supérieure ou égale à 250 kg</p>	<p>Mercure : 1 t</p>	<p>A 1 km</p>

N° de la nomenclature	Désignation et seuil de classement	Grandeur de l'activité sur le site	Régime ICPE
2712-1	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage : Surface supérieure ou égale 100 m ² et inférieure à 30 000 m ²	Surface de traitement des Véhicules Hors d'Usage (VHU) : 400 m² - 150 m ² pour le stockage des VHU non dépollués - 150 m ² pour le stockage des VHU dépollués - 100 m ² pour l'unité de dépollution, les zones de circulation et de manutention	E
2712-3-a)	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. Dans le cas de déchets issus de bateaux de plaisance ou de sports tels que définis à l'article R. 543-297 du code de l'environnement : Pour l'entreposage, la surface de l'installation étant supérieure à 150 m ²	Surface de traitement des Bateaux de Plaisance Hors d'Usage (BPHU) : 200 m² - 150 m ² pour le stockage des BPHU - 100 m ² pour l'unité de dépollution, les zones de circulation et de manutention	E
2712-3-b)	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. Dans le cas de déchets issus de bateaux de plaisance ou de sports tels que définis à l'article R. 543-297 du code de l'environnement : Pour la dépollution, le démontage ou la découpe		E
2713-1	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719. Surface supérieure ou égale à 1 000 m ²	Surface pour les fer et métaux : 1 000 m²	E

N° de la nomenclature	Désignation et seuil de classement	Grandeur de l'activité sur le site	Régime ICPE
1435-2	Installation où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules : Volume annuel de carburant liquide distribué supérieur à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m ³	Volume annuel de carburant liquide distribué : 500 m³	DC
2710-2-b)	Installation de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial : Le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 300 m ³	Volume de déchets non dangereux de la déchetterie : 150 m³	DC
2711-2	Installation de transit, regroupement ou tri des déchets DEEE : Volume susceptible d'être entreposé supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	Volume de DEEE : 150 m³	DC
2716-2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieure ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	- Déchets Non Dangereux (hors déchetterie) : 200 m ³ , - Encombrants (hors déchetterie) : 200 m ³ , - Déchets Verts (hors déchetterie) : 200 m ³ , Soit un total de 600 m³	DC
2793-1-b)	Installations collecte de déchets de produits explosifs apportés par le producteur initial de ces déchets. Quantité équivalente totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation supérieure à 30 kg mais inférieure à 100 kg lorsque seuls des déchets des divisions 1.3 et 1.4 sont stockés dans l'installation	Quantité équivalente de matière active : 67 kg (0,2 t de division 1.3)	DC
2795-2	Installation de lavage de fûts. La quantité d'eau mise en œuvre étant inférieure à 20 m ³ /j	Quantité d'eau pour le lavage de fût : inférieure à 20 m³/j	DC

N° de la nomenclature	Désignation et seuil de classement	Grandeur de l'activité sur le site	Régime ICPE
2714-2	Installation de transit regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieure ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	- Papiers – Cartons – Plastiques (hors déchetterie) : 400 m ³ - Bois de classe A et B (hors déchetterie) : 200 m ³ - Pneus (hors déchetterie) : 100 m ³ Soit un total de 700 m³	D
2794-2	Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux : Quantité de déchets traités supérieure ou égale à 5 t/j mais inférieure à 30 t/j	Broyage de déchets verts : 10 t/j	D
2517	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques : Surface inférieure à 5 000 m ²	Stockage de gravats : 375 m²	NC
3532	Valorisation ou mélange de valorisation et d'élimination de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE : - traitement biologique - pré-traitement des déchets destinés à l'incinération ou à la coïncinération - traitement du laitier et des cendres - traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants	Broyage des DEEE : 20 t/j Broyage des bois de classe A et B : 40 t/j Soit un total de 60 t/j	NC

N° de la nomenclature	Désignation et seuil de classement	Grandeur de l'activité sur le site	Régime ICPE
4734	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : Essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>2. Pour les autres stockages :</p> <p>c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total</p>	<p>- Gasoil : 5 t - GNR : 1 t Soit un total de 6 t</p>	NC

Tableau 1 : Classement ICPE du projet

3 Résumé non technique de l'étude d'impact (Partie III)

3.1 Objet de l'étude d'impact

L'étude d'impact (Partie III du présent dossier) constitue l'une des pièces majeures du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, pour une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Elle expose les conséquences positives et négatives du projet sur les différentes composantes du territoire sur lequel il est prévu, et la santé des populations alentour.

Elle permet d'apprécier l'intégration environnementale de l'installation, en regard des mesures d'insertion retenues.

Le contenu de l'étude d'impact est défini à l'article R.122-5 du Code de l'environnement. Pour le cas particulier des ICPE, il est complété par des éléments précisés à l'article R.512-8.

3.2 Synthèse de l'état initial de l'environnement et évolution probable

La première étape de l'étude d'impact consiste à analyser les sensibilités de l'environnement.

Cette analyse est proportionnée en fonction des impacts potentiels du projet porté par le pétitionnaire.

Le tableau suivant présente une synthèse des enjeux environnementaux du site, en regard de l'activité envisagée. Il précise également l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements peuvent être évalués au regard des informations environnementales collectées et des connaissances scientifiques disponibles.

Sous-segment	Observations	Niveau d'enjeu potentiel	Évolution probable
Topographie	Zone d'étude relativement plane, située à 200 m de la Montagne Lombard et à 50 m de la Montagne Café.	Faible	Pas d'évolution
Géologie	Formations originelles présentes relativement perméables avec argiles latéritiques amenées sur le site modifiant localement la perméabilité.	Faible	Pas d'évolution
Sol, eaux souterraines, eaux superficielles	Qualité des eaux souterraines : Traces d'hydrocarbures en aval du site et aucune en amont du site, en relation avec un ancien stockage d'hydrocarbures démantelé dans les années 2000. Caractéristiques générales des Eaux superficielles : <ul style="list-style-type: none"> • pH acide dû au lessivage des acides générés par l'écosystème forestier et aux formations géologiques siliceuses • Faible conductivité liée à la faible minéralisation des eaux • Sensibilité des eaux superficielles aux apports d'eaux pluviales notamment aux MES • Turbidité parfois élevée liée à la présence d'acide humique et aux MES 	Moyen	Pas d'évolution
Climat et énergie	Pluviométrie : Forte pluviométrie : moyenne annuelle de 2 967,1 mm et maximale de de 4 452,5 mm. Température : Variations mensuelles de températures maximales et minimales moyennes peu importantes : inférieures à 3 degrés pour les maximales et inférieures à 2 degrés pour les minimales, caractéristique du climat équatorial. Insolation : Niveau d'insolation particulièrement important. Vent : Orientation des vents à dominante Nord-Est, soit en provenance du littoral avec des intensités majoritairement inférieures à 5 m/s (vents faibles à modérés). Parfois quelques rafales enregistrées ; mais le vent maximal n'excède pas les 80 km/h.	Faible	Augmentation du couvert végétal, baisse du ruissellement
Qualité de l'air	Pas de données sur la qualité de l'air dans le secteur d'étude. Emissions susceptibles de nuire à la qualité de l'air : poussières minérales, composés gazeux CO, COV, NO ₂ , SO ₂ , CO ₂ , ... et métaux liés <ul style="list-style-type: none"> • au trafic sur la RN1, • aux activités de transit éléments et carburant satellite, • au terminal pétrolier du port de Pariacabo et à la station essence Vito. 	Faible	Possible dégradation de la qualité de l'air si augmentation de l'activité humaine dans la zone industrielle et sur la route nationale N1
Espaces protégés	Zone d'étude non à proximité ou incluse dans un espace protégé.	Nul	Possible installation mais peu probable, secteur urbanisé
Milieu naturel au droit du site	Zone d'étude non incluse dans une ZNIEFF et n'intercepte pas de corridors écologiques.	Nul	Pas d'évolution, secteur urbanisé
Habitats, Faune et Flore	Friche industrielle de type savane herbacée d'espèces pionnières ne présentant que peu d'intérêt floristique, un faible enjeu vis-à-vis des habitats. Vis-à-vis de la faune, l'étude faunistique réalisée sur la zone d'étude a conduit à considérer l'enjeu comme faible. Aucune recommandation n'a été émise en ce qui concerne l'avifaune, l'herpétofaune et les mammifères.	Faible	Possible augmentation de la biodiversité ou de la qualité des espèces, mais peu probable, secteur urbanisé
Site BASIAS et BASOL	BASIAS : 3 sites BASIAS en activité recensés en amont hydraulique du site à moins de 500 m. BASOL : 5 sites BASOL recensés sur la commune de Kourou.	Moyen	Pas d'évolution
Population	Kourou est la quatrième ville la plus peuplée de la Guyane et compte 25 868 habitants (INSEE, 2014). Le projet est implanté dans la zone industrielle de Pariacabo.	Faible	Possible autre projet d'aménagement si augmentation de la population et des activités : recherche des possibilités de limiter les emprises sur le milieu naturel et de valoriser les terrains en friche
Voisinage	Implantation du projet dans la zone industrielle de Pariacabo à proximité directe : <ul style="list-style-type: none"> • du Karting Relais Spatial, • de la station essence Vito, • de la zone industrielle du Port de Pariacabo. 	Faible	Possible évolution mais difficile à déterminer

Sous-segment	Observations	Niveau d'enjeu potentiel	Évolution probable
Urbanisme	<p>Plan d'Occupation des Sols (POS) : Zone d'étude située dans une zone UE correspondant à une zone réservée pour l'implantation d'activités à caractère industrielle.</p> <p>Schéma d'Aménagement Régional (SAR) : Zone d'étude située dans un espace d'activités économiques existant (zone prioritaire permettant l'implantation de nouvelles entreprises et la restructuration de zones d'activités).</p> <p>PLU et servitudes : PLU de Kourou est en cours d'instruction Zone concernée : <ul style="list-style-type: none"> concernée partiellement par une servitude de type AC1 définissant un périmètre de protection autour des Monuments historiques à 500 m au Nord-Est du site d'étude, concernée par une servitude de type PM1 définissant les plans de préventions des risques naturels ou miniers. </p>	Faible	Évolution très probable dans le cadre de la constitution du PLU de Kourou : servitude, zonage restera le même
Patrimoine culturel et archéologique	<p>Monuments historiques classés : Les Roches gravées de la Carapa, situées dans la zone industrielle Pariacabo à 1 km du site d'étude</p> <p>Archéologie : 90 sites archéologiques recensés sur la commune de Kourou (source : DAC, données du 1/11/2010). P Pas de sensibilité archéologique avérée.</p>	Faible	Pas d'évolution
Infrastructures de transport	<p>Réseaux routiers : Site à proximité directe du rond-point Café, de la RN1 et de l'avenue du Pariacabo.</p> <p>Aéroport/ aérodrome : Aérodrome de la base spatiale fermé. Parcelle non concernée par d'éventuelles servitudes aéronautiques.</p>	Faible	Pas d'évolution
Réseaux	Site raccordé au réseau électrique, au réseau téléphonique et à proximité du réseau d'eau potable.	Faible	Pas d'évolution
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Projet situé dans la zone d'activité de Pariacabo. Site à proximité immédiate de la RN1, d'une station-service, d'un garage poids lourd et de bâtiments annexes du port industriel de Kourou <p>→ paysage immédiat fortement anthropisé.</p>	Faible	Fermeture du paysage si croissance de la végétation au sein du terrain
Ambiance sonore	Niveaux sonores au niveau du site d'implantation relativement modérés. Site localisé dans un contexte industriel qualifié de peu sensible vis-à-vis de l'ambiance sonore.	Faible	Évolution qui dépendra des nouvelles activités
Ambiance olfactive	Sources olfactives : Présence importante de voies de circulation pouvant être à l'origine de nuisances olfactives par la présence des gaz d'échappement des véhicules.	Faible	Évolution qui dépendra des nouvelles activités
Ambiance lumineuse	Site actuel non éclairé. Les environs du projet sont éclairés en période nocturne (présence du port maritime et d'industries à proximité).	Faible	Pas d'évolution
Risques naturels et technologiques	Site d'étude ne présentant aucune sensibilité liée aux risques naturels et technologiques.	Faible	Possible extension du PPRT de la SARA ? Installation possible d'autres industriels dans la zone
Gestion des déchets	Le Plan d'élimination des déchets dangereux de Guyane identifie un manque de point de collecte et d'installation de tri, traitement, valorisation et élimination des déchets. Il identifie également la nécessité de renforcer les demandes locales et de trouver des filières en Guyane.	Fort	Augmentation du nombre de point de collecte des déchets en Guyane

Tableau 2 : État initial de l'environnement Synthèse de l'état actuel de l'environnement et évolution probable

3.3 Analyse des impacts sur l'environnement, proposition de mesures environnementales, coûts associés

3.3.1 Analyse des impacts et mesures environnementales

Cette partie analyse et propose de quantifier, lorsque cela est possible, les modifications de l'état initial dues au développement de l'installation et à son exploitation, en mesurant tout particulièrement les incidences engendrées sur l'environnement. Celles-ci font l'objet de mesures d'évitement ou de réduction d'impact, proposées par l'exploitant.

Le tableau suivant résume par thématique, les effets potentiels du site projeté, les mesures prévues et les effets résiduels.

Sous-segment	Observations	Niveau d'enjeu potentiel	Impacts potentiels du projet en exploitation	Niveau d'impacts sans mesures	Mesures d'évitement (ME) et de réduction (MR)	Mesures de suivi (MS) et d'accompagnement (MA)	Impact résiduel
Topographie	Zone d'étude relativement plane, située à 200 m de la Montagne Lombard et à 50 m de la Montagne Café.	Faible	Pas de modifications significatives de la topographie locale. Le site sera remodelé pour faciliter la gestion des eaux pluviales	Faible	Sans objet		
Géologie	Formations originelles présentes relativement perméables avec argiles latéritiques amenées sur le site modifiant localement la perméabilité.	Faible	Pas de modifications significatives de la géologie locale. Le site sera remodelé pour faciliter la gestion des eaux pluviales	Faible	Sans objet		
Sol, eaux souterraines, eaux superficielles	<p>Qualité des eaux souterraines : Traces d'hydrocarbures en aval du site et aucune amont du site, en relation avec un ancien stockage d'hydrocarbures démantelé dans les années 2000.</p> <p>Caractéristiques générales des Eaux superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pH acide dû au lessivage des acides générés par l'écosystème forestier et aux formations géologiques siliceuses • Faible conductivité liée à la faible minéralisation des eaux • Sensibilité des eaux superficielles aux apports d'eaux pluviales notamment aux MES • Turbidité parfois élevée liée à la présence d'acide humique et aux MES 	Moyen	<p>Impact qualitatif sur les sols : Risque de pollution des sols, mais mise en place d'une plateforme imperméabilisée</p>	Faible	[ME] - Mise en place d'une plateforme totalement imperméabilisée [ME] - Présence d'un bassin de rétention muni d'une vanne de fermeture en amont permettant de traiter les eaux et de les contenir sur site si besoin.	[MS] - Analyses d'échantillons représentatifs des effluents rejetés lors du fonctionnement sur une journée des installation à l'aval des deux déboueurs-déshuileurs, par un organisme ou laboratoire agréé.	Faible
			<p>Gestion des eaux usées domestiques : Les eaux vannes traitées par le système d'assainissement autonome seront rejetées au milieu naturel par infiltration</p>	Faible	[MR] - Construction et entretien régulier d'un système d'assainissement autonome	[MS] - Suivi trimestriel de la qualité des eaux souterraines grâce au trois piézomètres existants sur le site avec les mêmes paramètres d'analyse que les effluents.	Faible
			<p>Risques de pollution accidentelle : Risque résiduel de pollution accidentelle des eaux est lié à la consommation de carburant sur le site ou phénomènes rares</p>	Faible	[ME] - Kits antipollution, (obturateurs de réseau, kits d'absorption d'hydrocarbures, etc.) et agents formés à leurs utilisations.	[MS] - Vidange du bassin de régulation et suivies (mesure du volume rejeté).	Faible
			<p>Rejets des eaux de process : Pas de rejets d'eau de process</p>	Nul	Sans objet	[MS] - Les dispositifs de traitement (séparateurs d'hydrocarbures et bassin de rétention) seront régulièrement entretenus et surveillés.	Nul
			<p>Consommations d'eau : Quantités limitées aux besoins du personnel Consommation d'eau liée au fonctionnement de l'installation de lavage de fûts sera inférieure à 20 m³/jour Consommation d'eau liée au fonctionnement de l'installation de lavage des contenants des DASRI sera de l'ordre de 3 m³/mois</p>	Faible	[MR] - Utilisation raisonnée de l'eau du réseau AEP	[MS] - Engins motorisés aux normes et régulièrement entretenus.	Faible
			<p>Gestion des eaux pluviales : Augmentation du ruissellement des eaux suite à l'imperméabilisation de la parcelle</p>	Moyen	[ME] - Collecte des eaux pluviales et mise en place d'un bassin de rétention		Faible

Sous-segment	Observations	Niveau d'enjeu potentiel	Impacts potentiels du projet en exploitation	Niveau d'impacts sans mesures	Mesures d'évitement (ME) et de réduction (MR)	Mesures de suivi (MS) et d'accompagnement (MA)	Impact résiduel
Climat et énergie	<p>Pluviométrie : Forte pluviométrie : moyenne annuelle de 2 967,1 mm et maximale de de 4 452,5 mm.</p> <p>Température : Variations mensuelles de températures maximales et minimales moyennes peu importantes : inférieures à 3 degrés pour les maximales et inférieures à 2 degrés pour les minimales, caractéristique du climat équatorial.</p> <p>Insolation : Niveau d'insolation particulièrement important.</p> <p>Vent : Orientation des vents à dominante Nord-Est, soit en provenance du littoral avec des intensités majoritairement inférieures à 5 m/s (vents faibles à modérés). Parfois quelques rafales enregistrées ; mais le vent maximal n'excède pas les 80 km/h.</p>	Faible	<p>Impact lié à la consommation d'énergie : Les sources d'énergie principales seront le gasoil pour les engins roulant (90 m³ par an) et l'électricité du réseau pour les autres activités.</p>	Faible		<p>[MA] - Sensibilisation des agents présents sur site à la consommation raisonnée d'énergie</p> <p>[MS] - Suivi par télérelève des différents types de consommations (eau, électricité)</p> <p>[MS] - Suivi de la consommation de carburant pour les engins d'exploitation</p>	Faible
			<p>Impact du projet sur le réchauffement climatique : Quantité maximale de CO2 émise par l'installation de l'ordre de 239,4 t/an</p>	Faible			Faible
			<p>Impact du réchauffement climatique sur le projet : Le site à priori non vulnérable aux conséquences du réchauffement climatique en Guyane</p>	Faible			Faible
Qualité de l'air	<p>Pas de données sur la qualité de l'air dans le secteur d'étude. Émissions susceptibles de nuire à la qualité de l'air : poussières minérales, composés gazeux CO, COV, NO2, SO2, CO2, ... et métaux liés</p> <ul style="list-style-type: none"> • au trafic sur la RN1, • aux activités de transit éléments et carburant satellite, • au terminal pétrolier du port de Pariacabo et à la station essence Vito. 	Faible	<p>Émissions canalisées continues : Dégradation de la qualité de l'air liée à l'envol des poussières.</p> <p>Émissions canalisées discontinues : Rejet ponctuel et diffus correspondant au volume d'air déplacé lors du remplissage de la cuve de gasoil servant au ravitaillement des engins de chantier.</p>	Moyen	<p>[ME] - Mise en place d'une installation de traitement de l'air au niveau de la ligne de traitement PAM et GEM.</p> <p>[ME] - Mise en place d'une capote sur les broyeurs pour éviter la dispersion des poussières lors du broyage.</p>		Faible
			<p>Émissions diffuses telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poussière, • Émissions des engins (CO, COV, NO2, SO2, CO2...), pouvant avoir des impacts sur l'Homme et l'Environnement. 	Moyen			<p>[ME] - Les camions de transport seront systématiquement bâchés et installation d'un panneau de signalisation.</p> <p>[MR] - Imperméabilisation du site.</p>
Espaces protégés	Zone d'étude non à proximité ou incluse dans un espace protégé.	Nul	Sans objet				
Milieu naturel au droit du site	Zone d'étude non incluse dans une ZNIEFF et n'intercepte pas de corridors écologiques.	Nul	Sans objet				
Habitats, Faune et Flore	Friche industrielle de type savane herbacée d'espèces pionnières ne présentant que peu d'intérêt floristique, un faible enjeu vis-à-vis de la conservation de la faune et des habitats.	Faible	Sans objet				
Site BASIAS et BASOL	<p>BASIAS : 3 sites BASIAS en activité recensés en amont hydraulique du site à moins de 500 m.</p> <p>BASOL : 5 sites BASOL recensés sur la commune de Kourou.</p>	Faible	Sans objet				
Population	Kourou est la quatrième ville la plus peuplée de la Guyane et compte 25 868 habitants (INSEE, 2014). Le projet est implanté dans la zone industrielle de Pariacabo.	Faible	Les activités du site peuvent être à l'origine de rejets atmosphériques.	Moyen	[MR] – Les émissions de poussières du pré-broyeur de DEEE traités seront captées.		Faible

Sous-segment	Observations	Niveau d'enjeu potentiel	Impacts potentiels du projet en exploitation	Niveau d'impacts sans mesures	Mesures d'évitement (ME) et de réduction (MR)	Mesures de suivi (MS) et d'accompagnement (MA)	Impact résiduel
Voisinage	Implantation du projet dans la zone industrielle de Pariacabo à proximité directe : <ul style="list-style-type: none"> • du Karting Relais Spatial, • de la station essence Vito, • de la zone industrielle du Port de Pariacabo. 	Faible	Impact du projet sur le tourisme et sur la population : Potentiellement lié à la présence du restaurant le Karting.	Moyen	[ME] - Mesures d'intégration paysagère	[MA] - Installations construites, équipées et exploitées de façon que leur fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidaire, ou vibrations mécaniques en compromettant la santé ou la sécurité du voisinage	Faible
			Impact positif sur l'économie locale : <ul style="list-style-type: none"> • Créer et pérenniser le travail de plusieurs employés au sein de la société IPES Groupe, • Créer des emplois indirects (transporteurs sous-traitant, fournisseurs...), • Apporter des solutions de traitement locales des déchets dangereux et non dangereux. 	Positif	Sans objet		Positif
Urbanisme	Plan d'Occupation des Sols (POS) : Zone d'étude située dans une zone UE correspondant à une zone réservée pour l'implantation d'activités à caractère industrielle.	Faible	Compatibilité avec les documents d'urbanisme : Plan d'occupation des sols (POS) : Création de la station compatible avec le zonage du POS de Kourou Schéma d'Aménagement Régional (SAR) : Aucune contrainte sur le secteur d'étude PLU et servitudes : Zone concernée partiellement par un périmètre de protection autour des monuments historiques mais PLU en cours d'instruction.	Faible	Sans objet		
Schéma d'Aménagement Régional (SAR) : Zone d'étude située dans un espace d'activités économiques existant (zone prioritaire permettant l'implantation de nouvelles entreprises et la restructuration de zones d'activités).							
Patrimoine culturel et archéologique	Monuments historiques classés : Les Roches gravées de la Carapa, situées dans la zone industrielle Pariacabo à 1 km du site d'étude	Faible	Impact du projet non susceptible d'impacter le patrimoine culturel et archéologique. Zone concernée partiellement par un périmètre de protection autour des monuments historiques mais PLU en cours d'instruction.	Faible	Sans objet		
	Archéologie : 90 sites archéologiques recensés sur la commune de Kourou (source : DAC, données du 1/11/2010). P Pas de sensibilité archéologique avérée.						
Infrastructures de transport	Réseaux routiers : Site à proximité directe du rond-point Café, de la RN1 et de l'avenue du Pariacabo.	Faible	Impact sur le réseau routier : Augmentation faible par rapport au trafic global au niveau de la route nationale N1. Augmentation importante si on considère uniquement le trafic de poids-lourds	Moyen		[MA] - Installation d'une signalétique appropriée à l'entrée du site afin de garantir la sécurité routière.	Moyen
Aéroport/ aérodrome : Aérodrome de la base spatiale fermé. Parcelle non concernée par d'éventuelles servitudes aéronautiques.							
Réseaux	Site raccordé au réseau électrique, au réseau téléphonique et à proximité du réseau d'eau potable.	Faible	Pas de déplacement de réseaux extérieurs au site prévus dans le cadre du projet.	Nul	Sans objet		
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Projet situé dans la zone d'activité de Pariacabo. • Site à proximité immédiate de la RN1, d'une station-service, d'un garage poids lourd et de bâtiments annexes du port industriel de Kourou → paysage immédiat fortement anthropisé.	Faible	Impacts sur le paysage : <ul style="list-style-type: none"> • Suppression de la végétation initiale, • Construction d'installations, • Décapage des sols. 	Faible	[MR] - Mesures d'insertion paysagère avec l'installation d'une haie paysagère.		Faible

Sous-segment	Observations	Niveau d'enjeu potentiel	Impacts potentiels du projet en exploitation	Niveau d'impacts sans mesures	Mesures d'évitement (ME) et de réduction (MR)	Mesures de suivi (MS) et d'accompagnement (MA)	Impact résiduel
Ambiance sonore	Niveaux sonores au niveau du site d'implantation relativement modérés. Site localisé dans un contexte industriel qualifié de peu sensible vis-à-vis de l'ambiance sonore.	Faible	Sources de bruit liées à l'exploitation du site : • Trafic des véhicules et les bruits générés par les engins (bip de recul), • Activité de broyage des matériaux. Impact sur l'ambiance sonore Les Zones à Émergence Réglementée (ZER) considérées comme sensibles : le restaurant du Karting Relais Spatial à proximité directe et le restaurant La Marina (plus éloigné mais localisé sous les vents).	Faible		[MS] - Contrôles réguliers des engins nécessaires à l'exploitation du site pour s'assurer de leur conformité avec la réglementation. [MS] - Mesures acoustiques en début d'exploitation pour vérifier que les niveaux d'émission sont conformes à la réglementation en vigueur. [MA] - Installations construites, équipées et exploitées de façon que leur fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidienne.	Faible
Ambiance olfactive	Sources olfactives : Présence importante de voies de circulation pouvant être à l'origine de nuisances olfactives par la présence des gaz d'échappement des véhicules.	Faible	Aucun impact prévu	Sans objet			
Ambiance lumineuse	Site actuel non éclairé. Les environs du projet sont éclairés en période nocturne (présence du port maritime et d'industries à proximité).	Faible	À l'intérieur des bâtiments : éclairage des bureaux et des sanitaires. À l'extérieur des bâtiments : pas d'éclairage prévu.	Sans objet			
Risques naturels et technologiques	Site d'étude ne présentant aucune sensibilité liée aux risques naturels et technologiques.	Faible	Sans objet				
Gestion des déchets	Le Plan d'élimination des déchets dangereux de Guyane identifie un manque de point de collecte et d'installation de tri, traitement, valorisation et élimination des déchets. Il identifie également la nécessité de renforcer les demandes locales et de trouver des filières en Guyane.	Fort	<u>Le projet représente une opportunité pour la Guyane de se doter d'une plateforme de transit et de traitement de certains déchets dangereux.</u>	Positif			Positif

Tableau 3 : Synthèse des impacts et des mesures

3.3.2 Coût des mesures en faveur de l'environnement

Les tableaux ci-dessous présentent les coûts associés à l'ensemble des mesures de réductions prises pour diminuer, voire supprimer les effets de l'exploitation du site sur l'environnement.

Domaine concerné	Équipement et mesures de réductions	Coût associé en € (Investissement)
Eau	Bassin de rétention et de collecte des eaux incendie	15 000,00€
	Séparateur hydrocarbures (coût unitaire)	5 000,00€
Air	Système de traitement des poussières	200 000,00€
Ambiance sonore	Mesure de bruit au démarrage de l'exploitation	4 000,00€
Paysage	Haie paysagère	10 000,00€

Tableau 4 : Évaluation des coûts associés aux mesures de réduction

Domaine concerné	Équipement et mesures de réductions	Coût associé en € (Investissement)
Eau	Curage annuel du séparateur	1 500,00 €/an
	Analyses effluents	3 500,00 €/an

Tableau 5 : Évaluation des coûts associés à la bonne mise en œuvre des mesures de réduction

3.4 Analyse des effets cumulés

Les projets en cours connus dans l'environnement du projet ont été recherchés en vue de l'analyse des effets cumulés potentiels avec le projet objet du présent dossier.

Il s'agissait de recenser les projets ayant fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 du Code de l'environnement et d'une enquête publique, ainsi que ceux ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité compétente a été rendu public.

Le tableau ci-après présente les projets pour lesquels l'Autorité Environnementale a émis un avis sur les dernières années, sur la commune de Kourou, dans un rayon de 10 km autour du site.

Type de projet	Société	Projet	Enjeux majeurs	Date de l'avis	Localisation
Énergie	Centrale Solaire Amazonie	Aménagement d'une ferme photovoltaïque	Faune, flore (++) Risques naturels (++)	17/10/2014	Route de Dégrad Saramaca, Kourou
	Albioma Solaire Guyane	Extension d'un projet photovoltaïque	Paysages (++)	03/10/2016	Lieu-dit Savane Aubanèle, Kourou
	Albioma Solaire Kourou	Réaménagement de la décharge de Kourou, en un parc photovoltaïque au sol avec stockage.	Faune, flore (++)	22/06/2017	Décharge de Pariacabo, lieu-dit Monts Pariacabo, Kourou
Carrière	Le CNES	Dossier de demande d'autorisation d'une carrière de sable S1	Faune, flore (+++) Milieux naturels (+++)	25/02/2015	Site S1, dit Léa, du CNES, Kourou
	Le CNES	Dossier de demande d'autorisation d'une carrière de sable S2	Faune, flore (+++) Milieux naturels (+++)	02/03/2015	Site S2, dit Luna, du CNES, Kourou
	Le CNES	Dossier de demande d'autorisation d'une carrière de sable S5	Faune, flore (+++) Milieux naturels (+++)	30/03/2015	Site S5, dit Luz, S5 du CNES, Kourou
	Nofrayane	Dossier de demande d'autorisation d'une carrière de latérite	Faune, flore (+++)	16/11/2016	Lieu-dit Passoura, Kourou
ICPE	Guyanexplo	Dossier de demande d'autorisation d'un atelier de fabrication d'émulsions explosives encartouchées et dépôt d'explosifs	Milieux naturels (++) Eaux superficielles (++) Risques naturels et technologiques (++)	12/06/2015	LD Crique Soumourou, Kourou

Importance de l'enjeu vis-à-vis du projet : fort (++) et très fort (+++)

Tableau 6 : Liste des projets ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale depuis 2016

Seul le projet de réaménagement de la décharge de Kourou en un parc photovoltaïque au sol avec stockage par la société Albioma Solaire Kourou, est localisé dans un rayon de 3 km du site étudié.

Les enjeux de ce projet concernent l'impact sur la faune et la flore avec la présence de quelques espèces protégées à proximité de la décharge de Pariacabo. L'avis qui avait été donné par l'Autorité Environnementale relatifs à ces enjeux est qualifié « d'importance forte ».

Le projet de station de transit, tri, regroupement et traitement de déchets n'implique pas la destruction d'espèces faunistiques et floristiques patrimoniales. Il n'y a donc pas d'impact cumulé du projet avec celui du réaménagement de la décharge de Kourou.

Compte tenu de la distance des autres projets ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale au site d'étude (plus de 3 km), il n'est pas attendu d'autres effets cumulés.

La photo aérienne suivante présente la localisation du projet d'Albioma Solaire Kourou (source : Géoportail).



Figure 3 : Localisation du projet d'ALBIOMA SOLAIRE KOUROU ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale

3.5 Évaluation des incidences Natura 2000

Le dispositif Natura 2000 ne s'appliquant pas à l'Outre-mer, le projet est dispensé d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.

4 Résumé non technique de l'étude de dangers (Partie IV)

La méthodologie appliquée dans le cadre de cette étude de dangers est conforme à la réglementation en vigueur. Ses principes généraux sont rappelés ci-dessous :

- L'identification des potentiels de dangers,
- Une analyse des principales dispositions de réduction des potentiels de dangers,
- La modélisation des effets des phénomènes dangereux retenus (estimation des conséquences de la matérialisation des dangers),
- Une analyse détaillée des risques des installations présentant des potentiels de dangers notables,
- L'évaluation des effets dominos,
- La hiérarchisation des phénomènes dangereux,
- L'organisation des secours.

4.1 Identification des potentiels de dangers

4.1.1 Objectif

L'identification des potentiels de dangers repose sur l'appréciation combinée des caractéristiques des produits présents sur le site et de leurs conditions d'utilisation.

Le terme de potentiel de dangers désigne ici tout équipement qui, par les produits qu'il contient ou par les réactions ou les conditions particulières mises en jeu pour ces produits, est susceptible d'occasionner des dommages majeurs sur les enjeux à la suite d'une défaillance.

4.1.2 Méthodologie

L'identification des potentiels de dangers s'intéresse :

- Aux dangers associés aux produits (substances ou préparations) : il s'agit de qualifier les dangers présentés par les produits présents ou susceptibles d'être présents sur le site de d'IPES en quantité significative ;
- Aux dangers liés aux procédés mis en œuvre : l'identification de ces dangers est déclinée selon les dangers liés aux équipements, aux conditions opératoires, aux opérations de transfert / d'approvisionnement et au manque d'utilité ;
- Aux dangers liés à l'environnement naturel et humain : il s'agit d'identifier les risques d'origine naturelle (séisme, inondation, etc.) mais aussi les dangers liés à l'urbanisation et l'industrialisation voisine du site.

4.1.3 Synthèse des potentiels de dangers

Parmi les produits présents sur le site, certains présentent des potentiels de dangers en raison de la quantité mise en œuvre ou des caractéristiques de dangers (produits combustibles avec un fort PCI).

Les **potentiels de dangers liés aux produits** retenus pour la suite de l'étude sont liés à la présence de déchets combustibles :

- Déchets combustibles de la déchetterie : bois / déchets vert, DND en mélange et encombrants,
- Stockage DND en mélange,
- Pré-stockages cartons / papiers / plastiques,
- Zone de transit avant mise en balle,
- Zone de stockage des balles,
- Stockage des D3E,
- Stockage des VHU / BPHU,
- Stockage des explosifs,
- Stockage des déchets verts / bois,
- Stockage pneus / ferraille / VHU compactés.

Concernant les équipements, bien que certaines opérations mettent en jeu des matériaux combustibles, au vu des faibles quantités présentes dans l'équipement, aucun potentiel de dangers liés aux équipements n'a été retenu.

Aucun potentiel de dangers liés aux utilités (air comprimé, électricité) n'est retenu pour le site.

4.2 Identification des phénomènes dangereux potentiels

Les phénomènes dangereux associés aux potentiels de dangers retenus dont les effets sont à quantifier sont présentés dans le tableau ci-après.

Référence	Phénomène Dangereux retenus
PhD1	Stockage de pneus / ferrailles / VHU dépollués / VHU compactés
PhD2	Stockage de déchets verts / bois
PhD3	Stockage d'explosifs
PhD4	Stockage VHU / BPHU non dépollués
PhD5	Stockage de GEM F / GEM HF / PAM
PhD6	Cases de pré-stockage
PhD7	Zone de transit avant mise en balle
PhD8	Stockage des balles

Référence	Phénomène Dangereux retenus
PhD9	Stockage des DND en mélange
PhD10	Déchetterie - case des encombrants
PhD11	Déchetterie - case des DND en mélange
PhD12	Déchetterie - case des déchets verts

Tableau 7 : Phénomènes dangereux retenus

4.3 Détermination des zones d'effets des phénomènes dangereux

Les seuils d'effets sur la population sont classés en trois catégories par la réglementation (effets croissants) :

- ↓ Seuil d'Effets Irréversibles (SEI)
- Seuil d'Effets Létaux (SEL)
- + ▼ Seuil d'Effets Létaux Significatifs (SELS)

Le tableau suivant présente la synthèse des distances d'effets thermiques obtenues, associées aux phénomènes dangereux.

N°	Phénomène dangereux	Type d'effets	Zone d'effets SELS (m)	Zone d'effets SEL (m)	Zone d'effets SEI (m)
1	Incendie du stockage de pneus / ferrailles / VHU dépollués / VHU compactés	Thermique	Façades Nord, Est et Ouest : 9 Façade Sud : Non atteint	Façades Nord, Est et Ouest : 13 Façade Sud : Non atteint	Façades Nord, Est et Ouest : 20 Façade Sud : Non atteint
2	Incendie du stockage de déchets verts / bois	Thermique	Façades Nord, Sud, Est et Ouest : Non atteint	Façades Nord, Sud, Est et Ouest : Non atteint	Façades Nord, Est et Ouest : 5 Façade, Sud : Non atteint
3	Explosion du stockage d'explosifs	Explosif	Façades Nord, Sud, Est et Ouest : Non atteint	Façades Nord, Sud, Est et Ouest : Non atteint	Façades Nord, Sud, Est et Ouest : Non atteint
4	Incendie du stockage VHU / BPHU non dépollués	Thermique	Façades Nord, Sud, et Est : 2 Façade Ouest : Non atteint	Façades Nord, Sud, et Est : 8 Façade Ouest : Non atteint	Façades Nord, Sud, et Est : 17 Façade Ouest : Non atteint
5	Incendie du stockage de GEM F / GEM HF / PAM	Thermique	Façades Sud, et Est : 6 Façades Nord et Ouest : Non atteint	Façades Sud, et Est : 10 Façades Nord et Ouest : Non atteint	Façades Sud, et Est : 16 Façades Nord et Ouest : Non atteint
6	Incendie des cases de pré-stockage	Thermique	Façades Nord, Est et Ouest : Non atteint Façade Sud : 8	Façades Nord, Est et Ouest : Non atteint Façade Sud : 11	Façades Nord, Est et Ouest : Non atteint Façade Sud : 16
7	Incendie de la zone de transit avant mise en balle	Thermique	Façades Sud, Est et Ouest : 3 Façade Nord : Non atteint	Façades Sud, Est et Ouest : 7 Façade Nord : Non atteint	Façades Sud, Est et Ouest : 13 Façade Nord : Non atteint
8	Incendie du stockage des balles	Thermique	Façades Nord, Sud, Est et Ouest : 2	Façades Nord, Sud, Est et Ouest : 6	Façades Nord, Sud, Est et Ouest : 13
9	Incendie zone de stockage des DND en mélange	Thermique	Façades Nord, Est et Ouest : 3 Façade Sud : Non atteint	Façades Nord, Est et Ouest : 6 Façade Sud : Non atteint	Façades Nord, Est et Ouest : 10 Façade Sud : Non atteint
10	Déchetterie - Incendie case des encombrants	Thermique	Façade Sud : 5 Façades Sud, Est et Ouest : Non atteint	Façade Sud : 7 Façades Sud, Est et Ouest : Non atteint	Façade Sud : 9 Façades Sud, Est et Ouest : Non atteint
11	Déchetterie - Incendie case des DND en mélange	Thermique	Façade Sud : 4 Façades Sud, Est et Ouest : Non atteint	Façade Sud : 6 Façades Sud, Est et Ouest : Non atteint	Façade Sud : 8 Façades Sud, Est et Ouest : Non atteint
12	Déchetterie - Incendie case des déchets verts	Thermique	Façade Sud : 3 Façades Sud, Est et Ouest : Non atteint	Façade Sud : 4 Façades Sud, Est et Ouest : Non atteint	Façade Sud : 5 Façades Sud, Est et Ouest : Non atteint

Tableau 8 : Zones d'effets pour les phénomènes dangereux retenus

Il est constaté que l'ensemble des zones d'effets restent à l'intérieur des limites du site.

4.4 Classement des phénomènes dangereux retenus dans la matrice de criticité

Les zones d'effets restant à l'intérieur des limites du site, aucune cotation en gravité, probabilité et criticité n'est réalisée.

4.5 Conclusion de l'étude de dangers

Au vu de l'activité du site, l'organisation des stockages (fractionnement, éloignement et mur coupe-feu) permet de limiter au mieux la survenue d'un incendie et sa propagation sur le site.

La conception du projet a permis de limiter les zones d'effets des phénomènes dangereux retenus à l'intérieur des limites du site.

Les moyens d'intervention internes et externes contre l'incendie (en particulier la réserve d'eau ainsi que RIA et poteaux incendie) permettent de limiter les effets d'un éventuel incendie.

Les moyens les plus importants dans le cadre de la prévention et protection des incendies sont la maîtrise des sources d'ignition ainsi que la rapidité d'intervention (intervention du personnel d'IPES et intervention du SDIS).

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'ANTEA ne saurait engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Il est rappelé que les résultats de la reconnaissance s'appuient sur un échantillonnage et que ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité du milieu naturel ou artificiel étudié.

La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par ANTEA ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.